Declassified to Public 06 September 2012

E2/61.3

DRESTERROS

DOCUMENT RECEIVED/DOCUMENT RECU

to to of (Date of receipt/date de reception):

shit (Terrel lours): 31-Aug-2009, 11:54

Chanthan Phok

The CAMBODIA DAILY

Volume 40 Édition 37 riel/30 cents

Jeudi 28 août 2008

1,200

177 détenus de S-21 relâchés, d'après les renseignements recueillis par le DC-Cam

Par Douglas Gillison The Cambodia Daily

Les documents hérités de l'époque khmère rouge restent muets sur l'âge de Horn Ngov, un « garçon » parmi 49 autres prisonniers relâchés le 20 décembre 1975 du centre de détention S-21.

Selon des renseignements consignés dans le dossier du Centre de documentation du Cambodge, la libération du groupe de Horn Ngov a été suivie de celle de 28 autres détenus relâchés à différentes dates jusqu'au 15 février 1976. Et un an et demi plus tard, soit aux alentours du 26 novembre 1977, cent soldats, et parmi eux, une femme, âgés de 17 à 38 ans, sont sortis de l'antre le plus sombre du Kampuchéa démocratique.

Pour beaucoup, la nouvelle surprend.

S-21, le bureau de la branche spéciale de la police khmère rouge à Phnom Penh – centre de détention dit de Tuol Sleng – avait la réputation d'être un des ces lieux d'où nul ne sortait vivant, où des milliers de prisonniers étaient promis à une fin décidée d'avance par le Parti communiste du Kampuchéa.

Youk Chhang, directeur du DC-Cam a indiqué cette semaine que les chercheurs avaient localisé, à ce jour, un des 177 détenus qui auraient, selon le centre, pu quitter S-21. Ce père de six enfants réside dans la province de Kandal.

Mercredi, le DC-Cam interrogeait une deuxième personne, dont la détention à Tuol Sleng n'a cependant pas été confirmée.

Dans leur réquisitoire du 8 août de Kaing Guek Eav, *alias* Duch, directeur de S-21 pendant la majeure partie de l'existence du centre, les co-juges d'instruction du procès des Khmers rouges ont soutenu la thèse selon laquelle jamais personne n'est sorti vivant du centre de détention.

D'après les juges You Bunleng et Marcel Lemonde, « en dépit du témoignage d'une personne soutenant avoir pu quitter S-21, la très grande partie des éléments en notre possession révèle que la politique de S-21 ne permettait pas qu'un détenu soit relâché ».

« C'est ce que confirme le témoignage de prisonniers amenés par erreur à S-21 et exécutés afin de ne pas menacer le secret et la sécurité du lieu. Duch a également soutenu avoir tenté à plusieurs reprises de relâcher des prisonniers mais en vain », ont-ils ajouté.

En 1999, l'historien David Chandler écrivait, dans son étude notoire des archives de Tuol Sleng, « *Voices from S-21* », que « jamais personne n'avait été libéré ».

Des aveux obtenus à S-21 et cités par Chandler citent les propos d'un détenu qui s'adresse directement à Duch : « si je comprends bien, pour venir ici, il n'y a qu'une entrée ; pour ce qui est d'en sortir, c'est impossible ».

------, r - --- q --- --- , - ---- p - ---

Original EN: 00277464-00277465

bnសារលេខដាចមូនត្រឹមប្រសាធម្មាប់សើម CERTIFED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME ថៃ ២ ឆ្នាំ នៃការបញ្ជាក់ (Certified Data /Date de certification): 31-Aug-2009

Chanthan Phok

Interrogé cette semaine, Youk Chhang a cependant déclaré que des cas de libérations de S-21 sont connus de longue date.

« Voici des documents qui couvrent ces trente dernières années » a déclaré Youk Chhang mardi.

« Ils ont toujours été accessibles mais, d'une façon ou d'une autre, ils n'ont pas suscité suffisamment d'intérêt », a-t-il ajouté.

En ce qui concerne les interrogateurs de Tuol Sleng, la vérité n'avait, en règle générale, que peu d'importance. Ils recouraient à la torture jusqu'à ce que les prisonniers avouent ce qui les intéressait; l'exécution suivait rapidement.

Selon Youk Chhang, quelques cas auraient cependant suscité au sein de l'étatmajor de S-21 des discussions sur l'opportunité de libérer ou non tel prisonnier.

Dans une requête en vue de la libération d'un soldat de 23 ans, rédigée le 1^{er} janvier 1976, un travailleur de S-21 indiquait : « Ce nom a déserté deux fois son unité. La première fois de lui-même et la seconde du fait des activités [d'une personne nommée « Sear »]. Ce cas n'a été que provoqué. »

Et l'auteur de conclure : « S'il te plaît, *Angkar*, libère ce nom ». La mention « demande accordée » a été notée le même jour, toujours selon Youk Chhang.

Le 15 février de cette année, un document similaire recommandait de poursuivre la détention d'un soldat âgé de 21 ans : « Cet homme a mauvais caractère ; il refuse d'être rééduqué et poursuit des activités répréhensibles. S'il te plaît, *Angkar*, jette cet homme en prison ».

Le 8 mars, mois au cours duquel Duch prenait le contrôle de S-21, le document indiquait néanmoins : « Libération ».

Après avoir démarré ses opérations en octobre 1975, S-21 a cumulé des va-etvient entre deux localisations, au coin des rues 163 et 360 et dans l'ancien quartier général de la police, rue 51, près de Phsar Thmei.

En avril 1976, la prison s'est définitivement installée dans l'ancien lycée Ponhea Yat, rue 113 dans la commune de Boeng Keng Kang III, district Chamkar Mon.

Des subdivisions de S-21 ont été mises sur pied d'une part à Choeung Ek, où se déroulaient la plupart des exécutions, et à S-24, soit la prison de Prey Sar, où étaient détenus des prisonniers de moindre importance.

Les éléments faisant état de libérations de S-21 – notamment deux listes intitulées « Brèves biographies des prisonniers libérés » et « Noms des prisonniers libérés » ont été retrouvés à Tuol Sleng, d'après Youk Chhang. À ses yeux, ces listes se réfèrent bien à des prisonniers détenus à S-21 et nulle part ailleurs. Aucun des documents de Tuol Sleng examinés à ce jour ne portent sur d'autres lieux de détention, précise-t-il.

Un témoin cité par les juges Lemonde et You Bunleng a indiqué que « personne ne pouvait quitter S-21 sans l'autorisation de Duch ».

Cela étant, Youk Chhang révélait que le niveau d'implication de Duch dans les décisions de libération n'avait pas encore été déterminé.

Il a également indiqué que les recherches du DC-Cam en ce qui concerne les détenus éventuellement libérés, ce dont faisait état vendredi la radio de *Voice of America*, ont commencé en 2003.

Il a précisé que les documents des Khmers rouges indiquaient les motifs d'une détention mais rarement la raison qui présidait à la libération d'un prisonnier.

Les registres font état d'un « espion » de 23 ans, libéré le 20 décembre 1975.

« En règle générale, ils exécutaient les espions mais celui-là a été relâché, nous ignorons pourquoi ».

Avec l'intensification des hostilités avec le Vietnam en 1977, il est possible que les Khmers rouges se soient davantage concentrés sur les ennemis extérieurs que sur l'élimination de leurs propres cadres, ce qui affaiblissait le régime.

Des libérations ont également pu avoir lieu dans le simple objectif de satisfaire des lubies de l'un ou l'autre responsable.

« J'ai le pouvoir de t'emprisonner. J'ai le pouvoir de te tuer. Leur puissance allait croissant ».

Dans un courriel envoyé mercredi, Chandler a déclaré n'être au fait d'aucun élément attestant la libération de détenus de S-21.

« Je salue tout nouvel élément documentaire permettant de mieux faire la lumière sur ce qui s'est passé dans l'enceinte de S-21 », a-t-il écrit, ajoutant qu'il convenait sans doute de mitiger l'image diabolique et sans nuance du Kampuchéa démocratique.

« Rien ne me surprend plus provenant du Kampuchéa démocratique. L'occasionnel cadre [de parti] au grand cœur, des moines bouddhistes en robe ayant survécu, des évasions miraculeuses [...], tout cela suggère qu'il devait y avoir des tractations, de façon parfaitement informelles, bien entendu, vu le cours des choses à l'époque », a-t-il ajouté.

Le nombre de personnes ayant survécu à S-21 a longtemps été estimé à 7 hommes, survivants d'un contingent de 14 prisonniers travaillant à la prison, écrivait encore Chandler.

Selon Youk Chhang, les 177 prisonniers libérés ne devraient pas être considérés comme survivants en tant que tels puisqu'il s'agit de détenus épargnés par leurs ravisseurs.

L'estimation du nombre de victimes de S-21 a également varié. Les listes de prisonniers examinées par le tribunal des Khmers rouges font état de 12 380 individus détenus et exécutés. Les listes étudiées par Chandler portaient ce nombre à 13 206, l'historien estimant par ailleurs que la population totale détenue au centre devait s'élever à environ 14 000 individus, un chiffre longtemps retenu par le DC-Cam.

« Cela n'a jamais été un chiffre clair », admet Youk Chhang.

Conformément à une décision prise suite à un recours de l'accusation, le procès de Duch devrait commencer plus tard cette année. Les victimes peuvent se porter partie civile jusqu'au début du procès.

Youk Chhang a précisé qu'en recherchant les détenus libérés de S-21, l'objectif du DC-Cam n'était pas d'aider les personnes libérées à prendre part au procès.

« Je pense que la mise en examen de Duch va plus vite et mieux nous permettre de comprendre ce que représentait réellement Tuol Sleng », a-t-il conclu.

« Nous espérons que cela aidera les CETC dans leur recherche d'informations complémentaires ».

Légende photo :

Photo représentant une mère et son enfant. C'est l'une des 5 183 photos de détenus de S-21 exposées au musée du génocide de Tuol Sleng.